



## GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT II

# La nouvelle prime à la casse pour les chaudières.

Du 23 septembre au 21 décembre 2010, l'association Chauffage Fioul\* lance une opération de grande envergure pour inciter les particuliers à moderniser leur installation de chauffage au fioul domestique et améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

Cette incitation passe par une **prime à la casse de 700 euros TTC minimum pour l'achat et l'installation d'une chaudière à condensation fioul domestique** avec régulation, réalisée par un professionnel.

La prime à la casse est prise en charge par les distributeurs de fioul domestique participant à l'opération et par les fabricants de matériels de chauffage, qui s'engagent à offrir chacun 350 € aux particuliers.

Pour informer les consommateurs, l'opération « 90 jours solutions Fioul » est présentée dans les médias régionaux et locaux et détaillée sur le site internet [www.lefioul.com](http://www.lefioul.com).

Les « 90 jours solutions Fioul » s'inscrivent dans la démarche des professionnels de la filière fioul domestique qui contribuent aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

\*L'Association Chauffage Fioul regroupe les sociétés pétrolières, les importateurs de produits pétroliers, les constructeurs et les grossistes en matériels de chauffage.

Pour en savoir plus : [www.lefioul.com](http://www.lefioul.com)

Contact : Thierry Hug  
Email : [thug@lefioul.com](mailto:thug@lefioul.com)  
Tél. : 01 40 53 70 65